N° 132

1 ex

Dufour n° 129
Senebier n° 1498.

Edition originale.

PROJET

DE

PAIX PERPÉTUELLE.

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/extraitduprojet00sain

J.B. Figuet inv. 1761. C.N. Cochin Sculp.

EXTRAIT

DU PROJET

DE

PAIX PERPÉTUELLE

DE MONSIEUR L'ABBE'

DE SAINT-PIERRE.

Par J. J. ROUSSEAU,
Citoyen de Geneve.

Tunc genus humanum positis sibi consulat armis,
Inque vicem gens omnis amet. Lucain.

M. DCC. LXI.

Lettre de M. Rousseau à M. de Bastide, Auteur du Monde.

J'aurois voulu, Monſieur, pouvoir répondre à l'honnêteté de vos ſollicitations, en concourant plus utilement à votre entrepriſe; mais vous ſçavez ma réſolution, & faute de mieux je ſuis réduit pour vous complaire à tirer de mes anciens barbouillages le morceau ci-joint, comme le moins indigne des regards du Public. Il y a ſix ans que M. le Comte

de Saint-Pierre m'ayant confié les manuscrits de feu M. l'Abbé son oncle, j'avois commencé d'abréger ses écrits afin de les rendre plus commodes à lire, & que ce qu'ils ont d'utile fût plus connu. Mon dessein étoit de publier cet abrégé en deux volumes, l'un desquels eût contenu les extraits des Ouvrages, & l'autre un jugement raisonné sur chaque projet : mais après quelque essai de ce travail, je vis qu'il ne m'étoit pas propre & que je n'y réussirois point. J'abandonnai donc ce dessein, après l'a-

voir ſeulement exécuté ſur la Paix perpétuelle & ſur la *Polyſynodie*. Je vous envoye, Monſieur, le premier de ces extraits, comme un ſujet inaugural pour vous qui aimez la paix, & dont les écrits la reſpirent. Puiſſions-nous la voir bientôt rétablie entre les Puiſſances ; car entre les Auteurs on ne l'a jamais vue, & ce n'eſt pas aujourd'hui qu'on doit l'eſpérer. Je vous ſalue, Monſieur, de tout mon cœur.

ROUSSEAU.

A Montmorency, le 5 Décembre 1760.

AVANT-PROPOS
DE M. DE BASTIDE.

Il m'a paru néceſſaire de faire réimprimer la Lettre qui précéde, pour ceux qui ne liſoient pas le Monde ; *ſans cela ils n'auroient pas ſçu pourquoi je me trouve aujourd'hui l'Editeur de cet excellent Écrit ſur une Paix perpétuelle.*

Il eſt néceſſaire également pour ces premiers, & pour mes Lecteurs en particulier, de dire pourquoi cet Écrit, deſtiné à entrer dans mon Ouvrage périodique, devient un être à part,

& trompe l'eſpérance de ceux qui s'attendoient à le lire dans ce même ouvrage.

Mon innocence à cet égard ne ſera jamais ſuſpecte qu'à ceux qui doutent comme on doit douter d'eux. Une volonté ſupérieure m'a forcé de manquer à mon engagement ; les raiſons ne doivent point s'en expliquer ici ; mais on peut les ſçavoir, & elles ne ſont pas contre moi.

Contraint de faire imprimer cet Écrit ſéparement, j'y ai du moins donné tous mes ſoins, j'ai ſongé à l'enrichir du burin de M. COCHIN, qui a montré

autant d'ardeur pour la gloire de M. Rouſſeau que de déſintéreſſement & de bonté pour moi ; & l'Eſtampe qu'on voit à la tête eſt une preuve du zele que m'a inſpiré le regret de trahir indiſpenſablement la foi d'un engagement public.

Cette eſtampe repréſente le monument que la Ville de Rheims éleve au Roi, & dont le modele vient d'être exécuté avec tant d'applaudiſſement par M. Pigalle. Cet Artiſte a ſagement penſé que l'uſage ordinaire de mettre des Eſclaves au pied de ces ſtatues, a le défaut de ne

point caractériſer un regne plus qu'un autre, & ſemble devoir faire croire que nous ſommes encore aſſez plongés dans la barbarie pour placer la gloire d'un Roi dans l'ambition des conquêtes, plus que dans cette ſageſſe de gouvernement qui fait la félicité des peuples. C'eſt à quoi M. Pigalle a obvié, en mettant d'un côté une femme appuyée ſur un gouvernail, qui de la main droite conduit un lion ſans effort, en le tenant ſeulement par quelques poils de ſa criniere. Il repréſente par-là allégoriquement la douceur du gouvernement, la doci-

lité des peuples, & leur attachement pour le Souverain. De l'autre côté, on voit un Citoyen paisible & satisfait, goûtant les douceurs de la tranquillité d'esprit, & de la sûreté dans la possession de ses richesses; c'est pourquoi il est assis sur des caisses & des ballots de marchandises, & on voit un vase d'or & quelques bourses ouvertes à ses pieds. J'ai cru que le tableau d'un regne paisible, heureux, & par conséquent immortel, rendroit plus sensible & plus précieux le système d'une Paix perpétuelle. Indépendamment des idées rela-

tives qui m'ont conduit, j'ai voulu réunir trois hommes célebres que j'honore, & ici c'eſt le ſentiment qui a parlé.

Par la ſimplicité du titre il paroîtra d'abord à bien des gens que M. Rouſſeau n'a ici que le mérite d'avoir fait un bon extrait. *Qu'on ne s'y trompe point, l'Analiſte eſt ici créateur à bien des égards. J'a ſenti qu'une partie du Public pourroit s'y tromper, j'ai deſiré une autre intitulation. M. Rouſſeau, plein d'un reſpect ſcrupuleux pour la vérité & pour la mémoire d'un des plus vertueux Citoyens qui*

aient jamais exiſté, m'a répondu :

..... « *A l'égard du titre,* » *je ne puis conſentir qu'il ſoit* » *changé contre un autre qui* » *m'approprieroit davantage un* » *Projet qui ne m'appartient* » *point. Il eſt vrai que j'ai vû* » *l'objet ſous un autre point de* » *vûe que l'Abbé de Saint-* » *Pierre, & que j'ai quelquefois* » *donné d'autres raiſons que les* » *ſiennes. Rien n'empêche que* » *vous ne puiſſiez, ſi vous vou-* » *lez, en dire un mot dans l'A-* » *vertiſſement, pourvu que le* » *principal honneur demeure*

» *toujours à cet homme reſpec-*
» *table.* » (a)

Je dois me juſtifier d'avoir ſupprimé le mot Monſieur *au titre de l'Ouvrage. C'eſt la coutume de M. Rouſſeau : il ſuit en cela ſes principes ; cependant ces cérémonies ſont partie de notre politeſſe, & l'on*

(a) Malgré ce noble refus de M. Rouſſeau, j'avois cru ne devoir pas ſupprimer les louanges qu'il mérite ; il les a trouvées trop fortes, & en les retranchant dans l'épreuve, voici ce qu'il m'a écrit ... « M. de » Baſtide me donne ici tout le mérite de » l'ouvrage, & pour ſurcroit, celui de l'a- » voir refuſé ; cela n'eſt pas juſte. Je ne » ſuis point modeſte, & il y a des louan- » ges auxquelles je ſuis fort ſenſible ; au » contraire je ſuis aſſez fier pour ne vou- » loir point d'une gloire uſurpée, « &c.

doit toujours ſuivre les uſages de ſon pays, quand ils tiennent aux égards. J'étois donc diſpoſé à bannir toute diſtinction ; mais dans la même lettre que j'ai reçue de lui, il me prévient & me notifie ſes intentions. « *Si vous* » *mettez mon nom, me marque-* » *t-il, n'allez pas, je vous ſupplie,* » *mettre poliment* M. Rouſſeau, » *mais* J. J. Rouſſeau, Citoyen » de Geneve, *ni plus, ni moins.*» *J'ai dû lui complaire, & tout eſt dit à cet égard en déclarant que je n'ai fait que ce qu'il a voulu.*

PROJET

DE

PAIX PERPÉTUELLE.

COMME jamais Projet plus grand, plus beau ni plus utile n'occupa l'esprit humain, que celui d'une Paix perpétuelle & universelle entre tous les Peuples de l'Europe, jamais Auteur ne mérita mieux l'attention du Public que celui qui propose des moyens pour mettre ce Projet en exécution. Il

eſt même bien difficile qu'une pareille matiere laiſſe un homme ſenſible & vertueux exempt d'un peu d'enthouſiaſme ; & je ne ſçais ſi l'illuſion d'un cœur véritablement humain, à qui ſon zele rend tout facile, n'eſt pas en cela préférable à cette âpre & repouſſante raiſon, qui trouve toujours dans ſon indifférence pour le bien public le premier obſtacle à tout ce qui peut le favoriſer.

Je ne doute pas que beaucoup de Lecteurs ne s'arment d'avance d'incrédulité pour réſiſter au plaiſir de la perſuaſion, & je les plains de prendre ſi triſtement l'entêtement pour la ſageſſe. Mais j'eſpere que quel-

que ame honnête partagera l'émotion délicieuſe avec laquelle je prends la plume ſur un ſujet ſi intéreſſant pour l'humanité. Je vais voir, du moins en idée, les hommes s'unir & s'aimer; je vais penſer à une douce & paiſible ſociété de freres, vivans dans une concorde éternelle, tous conduits par les mêmes maximes, tous heureux du bonheur commun; &, réaliſant en moi-même un tableau ſi touchant, l'image d'une félicité qui n'eſt point m'en fera goûter quelques inſtans une véritable.

Je n'ai pû refuſer ces premieres lignes au ſentiment dont j'étois plein. Tâchons mainte-

nant de raiſonner de ſens-froid. Bien réſolu de ne rien avancer que je ne le prouve, je crois pouvoir prier le Lecteur à ſon tour de rien nier qu'il ne le réfute ; car ce ne ſont pas tant les raiſonneurs que je crains, que ceux qui, ſans ſe rendre aux preuves, n'y veulent rien objecter.

Il ne faut pas avoir long-tems médité ſur les moyens de perfectionner un Gouvernement quelconque, pour appercevoir des embarras & des obſtacles qui naiſſent moins de ſa conſtitution que de ſes relations externes ; de ſorte que la plûpart des ſoins qu'il faudroit conſacrer à ſa police, on eſt con-

traint de les donner à ſa ſûreté, & de ſonger plus à le mettre en état de réſiſter aux autres qu'à le rendre parfait en lui-même. Si l'ordre ſocial étoit, comme on le prétend, l'ouvrage de la raiſon plutôt que des paſſions, eût-on tardé ſi long-tems à voir qu'on en a fait trop ou trop peu pour notre bonheur; que chacun de nous étant dans l'état civil avec ſes concitoyens & dans l'état de nature avec tout le reſte du monde, nous n'avons prévenu les guerres particulieres que pour en allumer de générales, qui ſont mille fois plus terribles; & qu'en nous uniſſant à quelques hommes, nous devenons réellement les

ennemis du genre humain ?

S'il y a quelque moyen de lever ces dangereuſes contradictions, ce ne peut être que par une forme de gouvernement confédérative, qui, uniſſant les Peuples par des liens ſemblables à ceux qui uniſſent les individus, ſoumette également les uns & les autres à l'autorité des Loix. Ce gouvernement paroît d'ailleurs préférable à tout autre, en ce qu'il comprend à-la-fois les avantages des grands & des petits Etats, qu'il eſt redoutable au-dehors par ſa puiſſance, que les Loix y ſont en vigueur, & qu'il eſt le ſeul propre à contenir également les Sujets, les Chefs & les Etrangers.

Quoique cette forme paroiſſe nouvelle à certains égards, & qu'elle n'ait en effet été bien entendue que par les Modernes, les Anciens ne l'ont pas ignorée. Les Grecs eurent leurs Amphictions, les Etruſques leurs Lucumonies, les Latins leurs Féries, les Gaules leurs Cités, & les derniers ſoupirs de la Grece devinrent encore illuſtres dans la Ligue Achéenne. Mais nulles de ces confédérations n'approcherent pour la ſageſſe de celle du Corps Germanique, de la Ligue Helvétique & des Etats Généraux. Que ſi ces Corps politiques ſont encore en ſi petit nombre & ſi loin de la perfection dont on

ſent qu'ils ſeroient ſuſceptibles, c'eſt que le mieux ne s'exécute pas comme il s'imagine, & qu'en Politique ainſi qu'en Morale, l'étendue de nos connoiſſances ne prouve gueres que la grandeur de nos maux.

Outre ces confédérations publiques, il s'en peut former tacitement d'autres moins apparentes & non moins réelles, par l'union des intérêts, par le rapport des maximes, par la conformité des coutumes, ou par d'autres circonſtances qui laiſſent ſubſiſter des relations communes entre des Peuples diviſés. C'eſt ainſi que toutes les Puiſſances de l'Europe forment entre elles une ſorte de ſyſtême

qui les unit par une même religion, par un même droit des gens, par les mœurs, par les lettres, par le commerce, & par une ſorte d'équilibre qui eſt l'effet néceſſaire de tout cela, & qui, ſans que perſonne ſonge en effet à le conſerver, ne ſeroit pourtant pas ſi facile à rompre que le penſent beaucoup de gens.

Cette ſociété des Peuples de l'Europe n'a pas toujours exiſté, & les cauſes particulieres qui l'ont fait naître ſervent encore à la maintenir. En effet, avant les conquêtes des Romains, tous les Peuples de cette partie du monde, barbares & inconnus les uns aux autres, n'avoient

rien de commun que leur qualité d'hommes, qualité qui, ravallée alors par l'eſclavage, ne différoit guere dans leur eſprit de celle de brute. Auſſi les Grecs, raiſonneurs & vains, diſtinguoient-ils, pour ainſi dire, deux eſpeces dans l'humanité; dont l'une, ſçavoir la leur, étoit faite pour commander; & l'autre, qui comprenoit tout le reſte du monde, uniquement pour ſervir. De ce principe, il réſultoit qu'un Gaulois ou un Ibére n'étoit rien de plus pour un Grec que n'eût été un Caffre ou un Américain, & les Barbares eux-mêmes n'avoient pas plus d'affinité entre eux que n'en avoient les Grecs avec les uns & les autres. Mais

Mais quand ce Peuple, ſouverain par nature, eût été ſoumis aux Romains ſes eſclaves, & qu'une partie de l'hémiſphere connu eût ſubi le même joug, il ſe forma une union politique & civile entre tous les membres d'un même Empire; cette union fut beaucoup reſſerrée par la maxime, ou très-ſage ou très-inſenſée, de communiquer aux vaincus tous les droits des vainqueurs, & ſur-tout par le fameux Decret de Claude, qui incorporoit tous les Sujets de Rome au nombre de ſes Citoyens.

A la chaîne politique qui réuniſſoit ainſi tous les membres en un corps, ſe joignirent

les inſtitutions civiles & les loix qui donnerent une nouvelle force à ces liens, en déterminant d'une maniere équitable, claire & préciſe, du moins autant qu'on le pouvoit dans un ſi vaſte Empire, les devoirs & les droits réciproques du Prince & des Sujets, & ceux des Citoyens entre eux. Le Code de Théodoſe, & enſuite les Livres de Juſtinien furent une nouvelle chaîne de juſtice & de raiſon ſubſtituée à-propos à celle du pouvoir ſouverain, qui ſe relâchoit très-ſenſiblement. Ce ſupplément retarda beaucoup la diſſolution de l'Empire, & lui conſerva long-tems une ſorte de juriſdiction ſur les

Barbares mêmes qui le déſoloient.

Un troiſieme lien, plus fort que les précédens, fut celui de la Religion, & l'on ne peut nier que ce ne ſoit ſur-tout au Chriſtianiſme que l'Europe doit encore aujourd'hui l'eſpece de ſociété qui s'eſt perpétuée entre ſes membres ; tellement que celui de ces membres qui n'a point adopté ſur ce point le ſentiment des autres, eſt toujours demeuré comme étranger parmi eux. Le Chriſtianiſme, ſi mépriſé à ſa naiſſance, ſervit enfin d'aſyle à ſes détracteurs. Après l'avoir ſi cruellement & ſi vainement perſécuté, l'Empire Romain y trouva les reſ-

ſources qu'il n'avoit plus dans ſes forces ; ſes miſſions lui valoient mieux que des victoires ; il envoyoit des Evêques réparer les fautes de ſes Généraux, & triomphoit par ſes Prêtres quand ſes Soldats étoient battus. C'eſt ainſi que les Francs, les Goths, les Bourguignons, les Lombards, les Avares & mille autres reconnurent enfin l'autorité de l'Empire après l'avoir ſubjugué, & reçurent, du moins en apparence, avec la Loi de l'Evangile celle du Prince qui la leur faiſoit annoncer.

Tel étoit le reſpect qu'on portoit encore à ce grand Corps expirant, que juſqu'au dernier inſtant ſes deſtructeurs s'hono-

roient de ſes titres; on voyoit devenir Officiers de l'Empire, les mêmes Conquérans qui l'avoient avili ; les plus grands Rois accepter, briguer même les honneurs Patriciaux, la Préfecture, le Conſulat; &, comme un lion qui flatte l'homme qu'il pourroit dévorer, on voyoit ces Vainqueurs terribles rendre hommage au Trône Impérial, qu'ils étoient maîtres de renverſer.

Voilà comment le Sacerdoce & l'Empire ont formé le lien ſocial de divers Peuples, qui, ſans avoir aucune communauté réelle d'intérêts de droits ou de dépendance, en avoient une de maximes & d'o-

pinions, dont l'influence eſt encore demeurée, quand le principe a été détruit. Le ſimulacre antique de l'Empire Romain a continué de former une ſorte de liaiſon entre les Membres qui l'avoient compoſé; & Rome ayant dominé d'une autre maniere après la deſtruction de l'Empire, il eſt reſté de ce double lien (*a*) une ſociété plus étroite entre les Nations de l'Europe, où étoit le centre des deux Puiſſances,

(*a*) Le reſpect pour l'Empire Romain a tellement ſurvécu à ſa puiſſance, que bien des Juriſconſultes ont mis en queſtion ſi l'Empereur d'Allemagne n'étoit pas le Souverain naturel du monde; & Bartole a pouſſé les choſes juſqu'à traiter d'hérétique quiconque oſoit en douter.

que dans les autres Parties du monde, dont les divers Peuples, trop épars pour ſe correſpondre, n'ont de plus aucun point de réunion.

Joignez à cela la ſituation particuliere de l'Europe, plus également peuplée, plus également fertile, mieux réunie en toutes ſes parties; le mélange continuel des intérêts que les liens du ſang & les affaires du commerce des arts des colonies ont mis entre les Souverains; la multitude des rivieres & la variété de leur cours, qui rend toutes les communications faciles; l'humeur inconſtante des Habitans, qui les porte à voyager ſans ceſſe

& à ſe tranſporter fréquemment les uns chez les autres; l'invention de l'Imprimerie & le goût général des Lettres, qui a mis entre eux une communauté d'études & de connoiſſances; enfin la multitude & la petiteſſe des Etats, qui, jointe aux beſoins du luxe & à la diverſité des climats, rend les uns toujours néceſſaires aux autres. Toutes ces cauſes réunies forment de l'Europe, non-ſeulement comme l'Aſie ou l'Afrique, une idéale collection de Peuples qui n'ont de commun qu'un nom, mais une ſociété réelle qui a ſa Religion, ſes mœurs, ſes coutumes & même ſes loix, dont aucun

des Peuples qui la compoſent ne peut s'écarter ſans cauſer auſſi-tôt des troubles.

A voir, d'un autre côté, les diſſentions perpétuelles, les brigandages, les uſurpations, les révoltes, les guerres, les meurtres, qui déſolent journellement ce reſpectable ſéjour des Sages, ce brillant aſyle des Sciences & des Arts; à conſidérer nos beaux diſcours & nos procédés horribles, tant d'humanité dans les maximes & de cruauté dans les actions, une Religion ſi douce & une ſi ſanguinaire intolérance, une Politique ſi ſage dans les Livres & ſi du re dans la pratique, des Chefs ſi bienfaiſans & des Peu-

ples ſi miſérables, des Gouvernemens ſi modérés & des guerres ſi cruelles : on ſait à peine comment concilier ces étranges contrariétés ; & cette fraternité prétendue des Peuples de l'Europe ne ſemble être qu'un nom de dériſion, pour exprimer avec ironie leur mutuelle animoſité.

Cependant les choſes ne font que ſuivre en cela leur cours naturel ; toute ſociété ſans loix ou ſans Chefs, toute union formée ou maintenue par le haſard, doit néceſſairement dégénérer en querelle & diſſention à la premiere circonſtance qui vient à changer ; l'antique union des Peuples de

l'Europe a compliqué leurs intérêts & leurs droits de mille manieres ; ils ſe touchent par tant de points, que le moindre mouvement des uns ne peut manquer de choquer les autres ; leurs diviſions ſont d'autant plus funeſtes, que leurs liaiſons ſont plus intimes ; & leurs fréquentes querelles ont preſque la cruauté des guerres civiles.

Convenons donc que l'état relatif des Puiſſances de l'Europe eſt proprement un état de guerre, & que tous les Traités partiels entre quelques-unes de ces Puiſſances ſont plutôt des Trèves paſſageres que de véritables Paix ; ſoit parce que ces Traités n'ont point com-

munément d'autres garans que les Parties contractantes, soit parce que les droits des unes & des autres n'y sont jamais décidés radicalement, & que ces droits mal éteints, ou les prétentions qui en tiennent lieu entre des Puissances qui ne reconnoissent aucun Supérieur, feront infailliblement des sources de nouvelles guerres, si-tôt que d'autres circonstances auront donné de nouvelles forces aux Prétendans.

D'ailleurs, le Droit public de l'Europe n'étant point établi ou autorisé de concert, n'ayant aucuns principes généraux, & variant incessamment selon les tems & les lieux, il est plein

de regles contradictoires qui ne ſe peuvent concilier que par le droit du plus fort; de ſorte que la raiſon ſans guide aſſuré, ſe pliant toujours vers l'intérêt perſonnel dans les choſes douteuſes, la guerre ſeroit encore inévitable, quand même chacun voudroit être juſte. Tout ce qu'on peut faire avec de bonnes intentions, c'eſt de décider ces ſortes d'affaires par la voie des armes, ou de les aſſoupir par des Traités paſſagers; mais bientôt aux occaſions qui raniment les mêmes querelles, il s'en joint d'autres qui les modifient; tout s'embrouille, tout ſe complique; on ne voit plus rien au fond des choſes; l'uſur-

pation paſſe pour droit, la foibleſſe pour injuſtice ; & parmi ce deſordre continuel, chacun ſe trouve inſenſiblement ſi fort déplacé, que ſi l'on pouvoit remonter au droit ſolide & primitif, il y auroit peu de Souverains en Europe qui ne duſſent rendre tout ce qu'ils ont.

Une autre ſemence de guerre, plus cachée & non moins réelle, c'eſt que les choſes ne changent point de forme en changeant de nature ; que des Etats héréditaires en effet, reſtent électifs en apparence ; qu'il y ait des Parlemens ou Etats nationaux dans des Monarchies, des Chefs héréditaires dans des Républiques; qu'une Puiſſance

dépendante d'une autre, conſerve encore une apparence de liberté; que tous les Peuples, ſoumis au même pouvoir, ne ſoient pas gouvernés par les mêmes loix; que l'ordre de ſucceſſion ſoit différent dans les divers Etats d'un même Souverain; enfin que chaque Gouvernement tende toujours à s'altérer, ſans qu'il ſoit poſſible d'empêcher ce progrès. Voilà les cauſes générales & particulieres qui nous uniſſent pour nous détruire, & nous font écrire une ſi belle doctrine ſociale avec des mains toujours teintes de ſang humain.

Les cauſes du mal étant une fois connues, le remede, s'il

exiſte, eſt ſuffiſamment indiqué par elles. Chacun voit que toute ſociété ſe forme par les intérêts communs ; que toute diviſion naît des intérêts oppoſés ; que mille événemens fortuits pouvant changer & modifier les uns & les autres, dès qu'il y a ſociété, il faut néceſſairement une force coactive, qui ordonne & concerte les mouvemens de ſes Membres, afin de donner aux communs intérêts & aux engagemens réciproques, la ſolidité qu'ils ne ſauroient avoir par eux-mêmes.

Ce ſeroit d'ailleurs une grande erreur, d'eſpérer que cet état violent pût jamais changer par la ſeule force des

choſes, & ſans le ſecours de l'art. Le ſyſtême de l'Europe a préciſément le degré de ſolidité qui peut la maintenir dans une agitation perpétuelle, ſans la renverſer tout-à-fait; & ſi nos maux ne peuvent augmenter, ils peuvent encore moins finir, parce que toute grande révolution eſt déſormais impoſſible.

Pour donner à ceci l'évidence néceſſaire, commençons par jetter un coup-d'œil général ſur l'état préſent de l'Europe. La ſituation des montagnes, des mers & des fleuves qui ſervent de bornes aux Nations qui l'habitent, ſemble avoir décidé du nombre & de la grandeur de ces Nations; &

l'on peut dire que l'ordre politique de cette Partie du monde eſt, à certains égards, l'ouvrage de la Nature.

En effet, ne penſons pas que cet équilibre ſi vanté ait été établi par perſonne, & que perſonne ait rien fait à deſſein de le conſerver : on trouve qu'il exiſte; & ceux qui ne ſentent pas en eux-mêmes aſſez de poids pour le rompre, couvrent leurs vues particulieres du prétexte de le ſoutenir. Mais qu'on y ſonge ou non, cet équilibre ſubſiſte, & n'a beſoin que de lui-même pour ſe conſerver, ſans que perſonne s'en mêle; & quand il ſe romproit un moment d'un côté, il ſe ré-

tabliroit bientôt d'un autre : de ſorte que ſi les Princes qu'on accuſoit d'aſpirer à la Monarchie univerſelle, y ont réellement aſpiré, ils montroient en cela plus d'ambition que de génie; car comment enviſager un moment ce projet, ſans en voir auſſi-tôt le ridicule? Comment ne pas ſentir qu'il n'y a point de Potentat en Europe aſſez ſupérieur aux autres, pour pouvoir jamais en devenir le maître ? Tous les Conquérans qui ont fait des révolutions, ſe préſentoient toujours avec des forces inattendues, ou avec des troupes étrangeres & différemment aguerries, à des Peuples ou déſarmés, ou diviſés, ou

ſans diſcipline ; mais où prendroit un Prince Européen des forces inattendues, pour accabler tous les autres, tandis que le plus puiſſant d'entr'eux eſt une ſi petite partie du tout, & qu'ils ont de concert une ſi grande vigilance ? Aura-t-il plus de troupes qu'eux tous ? Il ne le peut, ou n'en ſera que plutôt ruiné, ou ſes troupes ſeront plus mauvaiſes, en raiſon de leur plus grand nombre. En aura-t-il de mieux aguerries ? Il en aura moins à proportion. D'ailleurs la diſcipline eſt partout à-peu-près la même, ou le deviendra dans peu. Aura-t-il plus d'argent ? Les ſources en ſont communes, & jamais

l'argent ne fit de grandes conquêtes. Fera-t-il une invaſion ſubite? La famine ou des places fortes l'arrêteront à chaque pas. Voudra-t-il s'agrandir pied-à-pied? il donne aux ennemis le moyen de s'unir pour réſiſter; le tems, l'argent & les hommes ne tarderont pas à lui manquer. Diviſera-t-il les autres Puiſſances pour les vaincre l'une par l'autre? Les maximes de l'Europe rendent cette Politique vaine; & le Prince le plus borné ne donneroit pas dans ce piege. Enfin, aucun d'eux ne pouvant avoir de reſſources excluſives, la réſiſtance eſt, à la longue, égale à l'effort; & le tems rétablit bien-

tôt les bruſques accidens de la fortune, ſinon pour chaque Prince en particulier, au moins pour la conſtitution générale.

Veut-on maintenant ſuppoſer à plaiſir l'accord de deux ou trois Potentats pour ſubjuguer tout le reſte ? Ces trois Potentats, quels qu'ils ſoient, ne feront pas enſemble la moitié de l'Europe. Alors l'autre moitié s'unira certainement contre eux ; ils auront donc à vaincre plus fort qu'eux-mêmes. J'ajoute que les vues des uns ſont trop oppoſées à celles des autres, & qu'il regne une trop grande jalouſie entre eux, pour qu'ils puiſſent même former un ſemblable projet : j'ajoute en-

core que, quand ils l'auroient formé, qu'ils le mettroient en exécution, & qu'il auroit quelques ſuccès, ces ſuccès mêmes ſeroient, pour les Conquérans alliés, des ſemences de diſcorde; parce qu'il ne ſeroit pas poſſible que les avantages fuſſent tellement partagés, que chacun ſe trouvât également ſatisfait des ſiens; & que le moins heureux s'oppoſeroit bientôt aux progrès des autres qui, par une ſemblable raiſon, ne tarderoient pas à ſe diviſer eux-mêmes. Je doute que depuis que le monde exiſte, on ait jamais vu trois ni même deux grandes Puiſſances, bien unies, en ſubjuguer d'autres,

ſans ſe brouiller ſur les contingens ou ſur les partages, & ſans donner bientôt, par leur méſintelligence, de nouvelles reſſources aux foibles. Ainſi, quelque ſuppoſition qu'on faſſe, il n'eſt pas vraiſemblable que ni Prince, ni Ligue, puiſſe déſormais changer conſidérablement & à demeure, l'état des choſes parmi nous.

Ce n'eſt pas à dire que les Alpes, le Rhin, la Mer, les Pyrénées ſoient des obſtacles inſurmontables à l'ambition; mais ces obſtacles ſont ſoutenus par d'autres qui les fortifient, ou ramenent les Etats aux mêmes limites, quand des efforts paſſagers les en ont écartés.

tés. Ce qui fait le vrai ſoutien du ſyſtême de l'Europe, c'eſt bien en partie le jeu des négociations, qui preſque toujours ſe balancent mutuellement ; mais ce ſyſtême a un autre appui plus ſolide encore ; & cet appui c'eſt le Corps Germanique, placé preſque au centre de l'Europe, lequel en tient toutes les autres parties en reſpect, & ſert peut-être encore plus au maintien de ſes Voiſins, qu'à celui de ſes propres Membres : Corps redoutable aux Etrangers, par ſon étendue, par le nombre & la valeur de ſes Peuples ; mais utile à tous par ſa conſtitution, qui, lui ôtant les moyens & la volonté de rien conqué-

rir, en fait l'écueil des Conquérans. Malgré les défauts de cette conſtitution de l'Empire, il eſt certain que tant qu'elle ſubſiſtera, jamais l'équilibre de l'Europe ne ſera rompu, qu'aucun Potentat n'aura à craindre d'être détrôné par un autre, & que le Traité de Weſtphalie ſera peut-être à jamais parmi nous la baſe du ſyſtême politique. Ainſi le Droit public, que les Allemands étudient avec tant de ſoin, eſt encore plus important qu'ils ne penſent, & n'eſt pas ſeulement le Droit public Germanique, mais, à certains égards, celui de toute l'Europe.

Mais ſi le préſent ſyſtême eſt inébranlable, c'eſt en cela

même qu'il eſt plus orageux ; car il y a, entre les Puiſſances Européennes, une action & une réaction qui, ſans les déplacer tout-à-fait, les tient dans une agitation continuelle; & leurs efforts ſont toujours vains & toujours renaiſſans, comme les flots de la mer, qui ſans ceſſe agitent ſa ſurface, ſans jamais en changer le niveau ; de ſorte que les Peuples ſont inceſſamment déſolés, ſans aucun profit ſenſible pour les Souverains.

Il me ſeroit aiſé de déduire la même vérité des intérêts particuliers de toutes les Cours de l'Europe ; car je ferois voir aiſément que ces intérêts ſe

croiſent de maniere à tenir toutes leurs forces mutuellement en reſpect; mais les idées de commerce & d'argent ayant produit une eſpece de fanatiſme politique, font ſi promptement changer les intérêts apparens de tous les Princes, qu'on ne peut établir aucune maxime ſtable ſur leurs vrais intérêts, parce que tout dépend maintenant des ſyſtêmes économiques, la plûpart fort bizarres, qui paſſent par la tête des Miniſtres. Quoi qu'il en ſoit, le Commerce, qui tend journellement à ſe mettre en équilibre, ôtant à certaines Puiſſances l'avantage excluſif qu'elles en tiroient, leur ôte en même tems un des grands

moyens qu'elles avoient de faire la loi aux autres. (*a*)

Si j'ai insisté sur l'égale distribution de force, qui résulte en Europe de la constitution actuelle, c'étoit pour en déduire une conséquence importante à l'établissement d'une association générale ; car pour former une confédération so-

(*a*) Les choses ont changé depuis que j'écrivois ceci ; mais mon principe sera toujours vrai. Il est, par exemple, très-aisé de prévoir que dans vingt ans d'ici, l'Angleterre, avec toute sa gloire, sera ruinée, & de plus aura perdu le reste de sa liberté. Tout le monde assure que l'agriculture fleurit dans cette Isle, & moi je parie qu'elle y dépérit. Londres s'agrandit tous les jours ; donc le Royaume se dépeuple. Les Anglois veulent être conquérans ; donc ils ne tarderont pas d'être esclaves.

lide & durable, il faut en mettre tous les Membres dans une dépendance tellement mutuelle, qu'aucun ne ſoit ſeul en état de réſiſter à tous les autres, & que les aſſociations particulieres qui pourroient nuire à la grande, y rencontrent des obſtacles ſuffiſans pour empêcher leur exécution : ſans quoi, la confédération ſeroit vaine; & chacun ſeroit réellement indépendant, ſous une apparente ſujétion. Or, ſi ces obſtacles ſont tels que j'ai dit ci-devant, maintenant que toutes les Puiſſances ſont dans une entiere liberté de former entre elles des Ligues & des Traités offenſifs, qu'on juge de ce qu'ils ſeroient quand il y auroit une grande

Ligue armée, toujours prête à prévenir ceux qui voudroient entreprendre de la détruire ou de lui réſiſter. Ceci ſuffit pour montrer qu'une telle aſſociation ne conſiſteroit pas en délibérations vaines, auxquelles chacun pût réſiſter impunément; mais qu'il en naîtroit une puiſſance effective, capable de forcer les ambitieux à ſe tenir dans les bornes du Traité général.

Il réſulte de cet expoſé, trois vérités inconteſtables. L'une, qu'excepté le Turc, il regne entre tous les Peuples de l'Europe, une liaiſon ſociale imparfaite, mais plus étroite que les nœuds généraux & lâches

de l'humanité. La seconde, que l'imperfection de cette société rend la condition de ceux qui la composent, pire que la privation de toute société entre eux. La troisieme, que ces premiers liens, qui rendent cette société nuisible, la rendent en même tems facile à perfectionner; ensorte que tous ses Membres pourroient tirer leur bonheur de ce qui fait actuellement leur misere, & changer en une paix éternelle, l'état de guerre qui regne entre eux.

Voyons maintenant de quelle maniere ce grand ouvrage, commencé par la fortune, peut être achevé par la raison; & comment la société libre & volontaire, qui unit tous les Etats

Européens, prenant la force & la ſolidité d'un vrai Corps politique, peut ſe changer en une confédération réelle. Il eſt indubitable qu'un pareil établiſſement donnant à cette aſſociation la perfection qui lui manquoit, en détruira l'abus, en étendra les avantages, & forcera toutes les parties à concourir au bien commun; mais il faut pour cela que cette confédération ſoit tellement générale, que nulle Puiſſance conſidérable ne s'y refuſe; qu'elle ait un Tribunal judiciaire, qui puiſſe établir les loix & les réglemens qui doivent obliger tous les Membres; qu'elle ait une force coactive & coërcitive, pour

contraindre chaque Etat de ſe ſoumettre aux délibérations communes, ſoit pour agir, ſoit pour s'abſtenir ; enfin, qu'elle ſoit ferme & durable, pour empêcher que les Membres ne s'en détachent à leur volonté, ſi-tôt qu'ils croiront voir leur intérêt particulier contraire à l'intérêt général. Voilà les ſignes certains, auxquels on reconnoîtra que l'inſtitution eſt ſage utile & inébranlable : il s'agit maintenant d'étendre cette ſuppoſition, pour chercher par analyſe, quels effets doivent en réſulter, quels moyens ſont propres à l'établir, & quel eſpoir raiſonnable on peut avoir de la mettre en exécution.

Il ſe forme de tems en tems parmi nous des eſpeces de Dietes générales ſous le nom de congrès, où l'on ſe rend ſolemnellement de tous les Etats de l'Europe pour s'en retourner de même; où l'on s'aſſemble pour ne rien dire; où toutes les affaires publiques ſe traitent en particulier; où l'on délibere en commun ſi la table ſera ronde ou quarrée, ſi la ſalle aura plus ou moins de portes, ſi un tel Plénipotentiaire aura le viſage ou le dos tourné vers la fenêtre, ſi tel autre fera deux pouces de chemin de plus ou de moins dans une viſite, & ſur mille queſtions de pareille importance, inutilement agi-

tées depuis trois siecles, & très-dignes assûrément d'occuper les Politiques du nôtre.

Il se peut faire que les Membres d'une de ces assemblées soient une fois doués du sens commun ; il n'est pas même impossible qu'ils veuillent sincerement le bien public ; & par les raisons qui seront ci-après déduites, on peut concevoir encore qu'après avoir applani bien des difficultés, ils auront ordre de leurs Souverains respectifs, de signer la confédération générale que je suppose sommairement contenue dans les cinq Articles suivans.

Par le premier, les Souverains contractans établiront en-

tre eux une alliance perpétuelle & irrévocable, & nommeront des Plénipotentiaires pour tenir dans un lieu déterminé, une Diete ou un Congrès permanent, dans lequel tous les différends des Parties contractantes ſeront réglés & terminés par voies d'arbitrage ou de jugement.

Par le ſecond, on ſpécifiera le nombre des Souverains dont les Plénipotentiaires auront voix à la Diete, ceux qui ſeront invités d'accéder au Traité; l'ordre, le tems & la maniere, dont la préſidence paſſera de l'un à l'autre par intervalles égaux; enfin la quotité relative des contributions, &

la maniere de les lever, pour fournir aux dépenſes communes.

Par le troiſieme, la confédération garantira à chacun de ſes Membres la poſſeſſion & le gouvernement de tous les Etats qu'il poſſede actuellement, de même que la ſucceſſion élective ou héréditaire, ſelon que le tout eſt établi par les loix fondamentales de chaque pays; & pour ſupprimer tout-d'un-coup la ſource des démêlés qui renaiſſent inceſſamment, on conviendra de prendre la poſſeſſion actuelle & les derniers Traités pour baſe de tous les droits mutuels des Puiſſances contractantes; renonçant pour

jamais & réciproquement à toute autre prétention antérieure ; ſauf les ſucceſſions futures contentieuſes, & autres droits à écheoir, qui ſeront tous réglés à l'arbitrage de la Diete, ſans qu'il ſoit permis de s'en faire raiſon par voies de fait, ni de prendre jamais les armes l'un contre l'autre, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être.

Par le quatrieme, on ſpécifiera les cas où tout Allié, infracteur du Traité, ſeroit mis au ban de l'Europe, & proſcrit comme ennemi public ; ſavoir, s'il refuſoit d'exécuter les jugemens de la grande Alliance, qu'il fît des préparatifs

de guerre, qu'il négociât des Traités contraires à la confédération, qu'il prît les armes pour lui réſiſter, ou pour attaquer quelqu'un des Alliés.

Il ſera encore convenu par le même Article, qu'on armera & agira offenſivement, conjointement & à frais communs, contre tout Etat au ban de l'Europe, juſqu'à ce qu'il ait mis bas les armes, exécuté les jugemens & réglemens de la Diete, réparé les torts, rembourſé les frais, & fait raiſon même des préparatifs de guerre, contraires au Traité.

Enfin, par le cinquieme, les Plénipotentiaires du Corps Européen auront toujours le pou-

voir de former dans la Diete, à la pluralité des voix pour la proviſion, & aux trois quarts des voix cinq ans après pour la définitive, ſur les inſtructions de leurs Cours, les réglemens qu'ils jugeront importans pour procurer à la République Européenne & à chacun de ſes Membres, tous les avantages poſſibles; mais on ne pourra jamais rien changer à ces cinq Articles fondamentaux, que du conſentement unanime des Confédérés.

Ces cinq Articles, ainſi abrégés & couchés en regles générales, ſont, je n'ignore pas, ſujets à mille petites difficultés, dont pluſieurs demanderoient

de longs éclairciſſemens ; mais les petites difficultés ſe levent aiſément au beſoin ; & ce n'eſt pas d'elles qu'il s'agit dans une entrepriſe de l'importance de celle-ci. Quand il ſera queſtion du détail de la police du Congrès, on trouvera mille obſtacles, & dix mille moyens de les lever. Ici il eſt queſtion d'examiner, par la nature des choſes, ſi l'entrepriſe eſt poſſible ou non. On ſe perdroit dans des volumes de riens, s'il falloit tout prévoir & répondre à tout. En ſe tenant aux principes inconteſtables, on ne doit pas vouloir contenter tous les eſprits, ni réſoudre toutes les objections, ni dire comment

tout ſe fera : il ſuffit de montrer que tout ſe peut faire.

Que faut-il donc examiner pour bien juger de ce ſyſtême? Deux queſtions ſeulement ; car c'eſt une inſulte que je ne veux pas faire au lecteur, de lui prouver qu'en général l'état de Paix eſt préférable à l'état de Guerre.

La premiere queſtion eſt, ſi la confédération propoſée iroit ſûrement à ſon but, & ſeroit ſuffiſante pour donner à l'Europe une Paix ſolide & perpétuelle.

La ſeconde, s'il eſt de l'intérêt des Souverains d'établir cette confédération, & d'acheter une Paix conſtante à ce prix.

Quand l'utilité générale & particuliere ſera ainſi démontrée, on ne voit plus dans la raiſon des choſes, quelle cauſe pourroit empêcher l'effet d'un établiſſement qui ne dépend que de la volonté des Intéreſſés.

Pour diſcuter d'abord le premier article, appliquons ici ce que j'ai dit ci-devant du ſyſtême général de l'Europe, & de l'effort commun qui circonſcrit chaque Puiſſance à-peu-près dans ſes bornes, & ne lui permet pas d'en écraſer entierement d'autres. Pour rendre ſur ce point mes raiſonnemens plus ſenſibles, je joins ici la liſte des dix-neuf Puiſſances

qu'on ſuppoſe compoſer la République Européenne ; enſorte que chacune ayant voix égale, il y auroit dix-neuf voix dans la Diete ;

Sçavoir :

L'Empereur des Romains.
L'Empereur de Ruſſie.
Le Roi de France.
Le Roi d'Eſpagne.
Le Roi d'Angleterre.
Les Etats Généraux.
Le Roi de Dannemarck.
La Suede.
La Pologne.
Le Roi de Portugal.
Le Souverain de Rome.
Le Roi de Pruſſe.
L'Electeur de Baviere & ſes Co-aſſociés.

L'Electeur Palatin & ſes Co-aſſociés.

Les Suiſſes & leurs Co-aſſociés.

Les Electeurs Eccléſiaſtiques & leurs Aſſociés.

La République de Veniſe & ſes Co-aſſociés.

Le Roi de Naples.

Le Roi de Sardaigne.

Pluſieurs Souverains moins conſidérables, tels que la République de Gênes, les Ducs de Modene & de Parme, & d'autres étant omis dans cette liſte, ſeront joints aux moins puiſſans, par forme d'aſſociation, & auront avec eux un droit de ſuffrage, ſemblable au *votum curiatum* des Comtes de

l'Empire. Il eſt inutile de rendre ici cette énumeration plus préciſe, parce que, juſqu'à l'exécution du projet, il peut ſurvenir d'un moment à l'autre des accidens ſur leſquels il la faudroit réformer, mais qui ne changeroient rien au fond du ſyſtême.

Il ne faut que jetter les yeux ſur cette liſte, pour voir avec la derniere évidence, qu'il n'eſt pas poſſible, ni qu'aucune des Puiſſances qui la compoſent ſoit en état de réſiſter à toutes les autres unies en corps, ni qu'il s'y forme aucune Ligue partielle, capable de faire tête à la grande confédération.

Car comment ſe feroit cette

Ligue? Seroit-ce entre les plus Puiſſans? Nous avons montré qu'elle ne ſçauroit être durable; & il eſt bien aiſé maintenant de voir encore qu'elle eſt incompatible avec le ſyſtême particulier de chaque grande Puiſſance, & avec les intérêts inſéparables de ſa conſtitution. Seroit-ce entre un grand Etat & pluſieurs petits? Mais les autres grands Etats, unis à la confédération, auront bientôt écraſé la Ligue: Et l'on doit ſentir que la grande alliance étant toujours unie & armée, il lui ſera facile, en vertu du quatrieme article, de prévenir & d'étouffer d'abord toute alliance partielle & ſéditieuſe, qui

qui tendroit à troubler la Paix & l'ordre public. Qu'on voye ce qui se passe dans le Corps Germanique, malgré les abus de sa Police, & l'extrême inégalité de ses Membres : y en a-t-il un seul, même parmi les plus Puissans, qui osât s'exposer au ban de l'Empire, en blessant ouvertement sa constitution, à moins qu'il ne crût avoir de bonnes raisons de ne point craindre que l'Empire voulût agir contre lui tout de bon ?

Ainsi je tiens pour démontré que la Diete Européenne une fois établie, n'aura jamais de rébellion à craindre, & que bien qu'il s'y puisse introduire

quelques abus, ils ne peuvent jamais aller juſqu'à éluder l'objet de l'inſtitution. Reſte à voir ſi cet objet ſera bien rempli par l'inſtitution même.

Pour cela, conſidérons les motifs qui mettent aux Princes les armes à la main. Ces motifs ſont, ou de faire des conquêtes, ou de ſe défendre d'un Conquérant, ou d'affoiblir un trop puiſſant voiſin, ou de ſoutenir ſes droits attaqués, ou de vuider un différend qu'on n'a pu terminer à l'amiable, ou enfin de remplir les engagemens d'un traité. Il n'y a ni cauſe ni prétexte de guerre qu'on ne puiſſe ranger ſous quelqu'un de ces ſix chefs; or,

il eſt évident qu'aucun des ſix ne peut exiſter dans ce nouvel état de choſes.

Premierement, il faut renoncer aux conquêtes, par l'impoſſibilité d'en faire, attendu qu'on eſt ſûr d'être arrêté dans ſon chemin par de plus grandes forces que celles qu'on peut avoir ; de ſorte qu'en riſquant de tout perdre, on eſt dans l'impuiſſance de rien gagner. Un Prince ambitieux qui veut s'agrandir en Europe, fait deux choſes. Il commence par ſe fortifier de bonnes alliances, puis il tâche de prendre ſon ennemi au dépourvu. Mais les alliances particulieres ne ſerviroient de rien contre une allian-

ce plus forte, & toujours ſubſiſtante; & nul Prince n'ayant plus aucun prétexte d'armer, il ne ſauroit le faire ſans être apperçu prévenu & puni par la confédération toujours armée.

La même raiſon qui ôte à chaque Prince tout eſpoir de conquêtes, lui ôte en même tems toute crainte d'être attaqué; & non-ſeulement ſes États garantis par toute l'Europe, lui ſont auſſi aſſurés qu'aux citoyens leurs poſſeſſions dans un Pays bien policé, mais plus que s'il étoit leur unique & propre défenſeur, dans le même rapport que l'Europe entiere eſt plus forte que lui ſeul.

On n'a plus de raiſon de vouloir affoiblir un voiſin, dont on n'a plus rien à craindre; & l'on n'en eſt pas même tenté, quand on n'a nul eſpoir de réuſſir.

A l'égard du ſoutien de ſes droits, il faut d'abord remarquer qu'une infinité de chicanes & de prétentions obſcures & embrouillées, ſeront toutes anéanties par le troiſieme article de la confédération, qui regle définitivement tous les droits réciproques des Souverains alliés ſur leur actuelle poſſeſſion. Ainſi toutes les demandes & prétentions poſſibles deviendront claires à l'avenir, & ſeront jugées dans la Diete, à

meſure qu'elles pourront naître : ajoutez que ſi l'on attaque mes droits, je dois les ſoutenir par la même voie. Or, on ne peut les attaquer par les armes, ſans encourir le ban de la Diete. Ce n'eſt donc pas non plus par les armes que j'ai beſoin de les défendre ; on doit dire la même choſe des injures, des torts, des réparations, & de tous les différends imprévus qui peuvent s'élever entre deux Souverains ; & le même pouvoir qui doit défendre leurs droits, doit auſſi redreſſer leurs griefs.

Quant au dernier article, la ſolution ſaute aux yeux. On voit d'abord que n'ayant plus

d'aggreſſeur à craindre, on n'a plus beſoin de traité défenſif, & que comme on n'en ſçauroit faire de plus ſolide & de plus ſûr que celui de la grande confédération, tout autre ſeroit inutile, illégitime, & par conſéquent nul.

Il n'eſt donc pas poſſible que la confédération une fois établie, puiſſe laiſſer aucune ſemence de guerre entre les confederés, & que l'objet de la Paix perpétuelle ne ſoit exactement rempli par l'exécution du ſyſtême propoſé.

Il nous reſte maintenant à examiner l'autre queſtion qui regarde l'avantage des parties contractantes; car on ſent bien

que vainement feroit-on parler l'intérêt public au préjudice de l'intérêt particulier. Prouver que la Paix eſt en général préférable à la guerre, c'eſt ne rien dire à celui qui croit avoir des raiſons de préférer la guerre à la Paix; & lui montrer les moyens d'établir une Paix durable, ce n'eſt que l'exciter à s'y oppoſer.

En effet, dira-t-on, vous ôtez aux Souverains le droit de ſe faire juſtice à eux-mêmes, d'être injuſtes quand il leur plaît; vous leur ôtez le pouvoir de s'agrandir; vous les faites renoncer à cet appareil de puiſſance & de terreur, dont ils aiment à effrayer le monde,

à cette gloire des conquêtes, dont ils tirent leur honneur; enfin vous les forcez d'être équitables & pacifiques. Quels seront les dédommagemens de tant de privations?

Je n'oserois répondre avec l'Abbé de Saint-Pierre : Que la véritable gloire des Princes consiste à procurer l'utilité publique, & le bonheur de leurs Sujets; que tous leurs intérêts sont subordonnés à leur réputation; & que la réputation qu'on acquiert auprès des sages, se mesure sur le bien que l'on fait aux hommes; que l'entreprise d'une Paix perpétuelle étant la plus grande qui ait jamais été faite, est la plus capa-

ble de couvrir ſon Auteur d'une gloire immortelle ; que cette même entrepriſe étant auſſi la plus utile aux Peuples, eſt encore la plus honorable aux Souverains ; la ſeule ſurtout qui ne ſoit pas ſouillée de ſang, de rapines, de pleurs, de malédictions ; & qu'enfin le plus ſûr moyen de ſe diſtinguer dans la foule des Rois, eſt de travailler au bonheur public. Ces diſcours, dans les cabinets des Miniſtres, ont couvert de ridicule l'Auteur & ſes projets : mais ne mépriſons pas comme eux ſes raiſons ; & quoi qu'il en ſoit des vertus des Princes, parlons de leurs intérêts.

Toutes les Puiſſances de l'Europe ont des droits ou des prétentions les unes contre les autres ; ces droits ne ſont pas de nature à pouvoir jamais être parfaitement éclaircis ; parce qu'il n'y a point pour en juger, de regle commune & conſtante, & qu'ils ſont ſouvent fondés ſur des faits équivoques ou incertains. Les différends qu'ils cauſent, ne ſauroient non plus être jamais terminés ſans retour, tant faute d'arbitre compétent, que parce que chaque Prince revient dans l'occaſion ſans ſcrupule, ſur les ceſſions qui lui ont été arrachées par force dans des traités par les plus puiſſans, ou

après des guerres malheureuſes. C'eſt donc une erreur de ne ſonger qu'à ſes prétentions ſur les autres, & d'oublier celles des autres ſur nous, lorſqu'il n'y a d'aucun côté ni plus de juſtice ni plus d'avantage dans les moyens de faire valoir ces prétentions réciproques. Si-tôt que tout dépend de la fortune, la poſſeſſion actuelle eſt d'un prix que la ſageſſe ne permet pas de riſquer contre le profit à venir, même à chance égale; & tout le monde blâme un homme à ſon aiſe, qui dans l'eſpoir de doubler ſon bien, l'oſe riſquer en un coup de dez. Mais nous avons fait voir que dans les projets d'agrandiſſe-

ment, chacun même dans le ſyſtême actuel, doit trouver une réſiſtance ſupérieure à ſon effort; d'où il ſuit que les plus puiſſans n'ayant aucune raiſon de jouer, ni les plus foibles aucun eſpoir de profit, c'eſt un bien pour tous de renoncer à ce qu'ils deſirent, pour s'aſſurer ce qu'ils poſſedent.

Conſidérons la conſommation d'hommes, d'argent, de forces de toute eſpece, l'épuiſement où la plus heureuſe guerre jette un Etat quelconque; & comparons ce préjudice aux avantages qu'il en retire, nous trouverons qu'il perd ſouvent quand il croit gagner, & que le vainqueur,

toujours plus foible qu'avant la guerre, n'a de conſolation que de voir le vaincu plus affoibli que lui; encore cet avantage eſt-il moins réel qu'apparent, parce que la ſupériorité qu'on peut avoir acquiſe ſur ſon adverſaire, on l'a perdue en même tems contre les Puiſſances neutres, qui ſans changer d'état ſe fortifient, par rapport à nous, de tout notre affoibliſſement.

Si tous les Rois ne ſont pas revenus encore de la folie des conquêtes, il ſemble au moins que les plus ſages commencent à entrevoir qu'elles coûtent quelquefois plus qu'elles ne valent. Sans entrer à cet égard

dans mille diſtinctions qui nous meneroient trop loin, on peut dire en général qu'un Prince, qui, pour reculer ſes frontieres, perd autant de ſes anciens Sujets, qu'il en acquiert de nouveaux, s'affoiblit en s'agrandiſſant; parce qu'avec un plus grand eſpace à défendre, il n'a pas plus de défenſeurs. Or, on ne peut ignorer que par la maniere dont la guerre ſe fait aujourd'hui, la moindre dépopulation qu'elle produit eſt celle qui ſe fait dans les armées : c'eſt bien-là la perte apparente & ſenſible; mais il s'en fait en même tems dans tout l'Etat une plus grave & plus irréparable que celle des

hommes qui meurent, par ceux qui ne naiſſent pas, par l'augmentation des impôts, par l'interruption du commerce, par la déſertion des campagnes, par l'abandon de l'agriculture ; ce mal qu'on n'apperçoit point d'abord, ſe fait ſentir cruellement dans la ſuite : & c'eſt alors qu'on eſt étonné d'être ſi foible, pour s'être rendu ſi puiſſant.

Ce qui rend encore les conquêtes moins intéreſſantes, c'eſt qu'on ſçait maintenant par quels moyens on peut doubler & tripler ſa puiſſance, non-ſeulement ſans étendre ſon territoire, mais quelquefois en le reſſerrant, comme fit très-

ſagement l'Empereur Adrien. On ſçait que ce ſont les hommes ſeuls qui font la force des Rois; & c'eſt une propoſition qui découle de ce que je viens de dire, que de deux Etats qui nourriſſent le même nombre d'habitans, celui qui occupe une moindre étendue de terre, eſt réellement le plus puiſſant. C'eſt donc par de bonnes Loix, par une ſage police, par de grandes vues économiques, qu'un Souverain judicieux eſt ſûr d'augmenter ſes forces, ſans rien donner au haſard. Les véritables conquêtes qu'il fait ſur ſes voiſins, ſont les établiſſemens plus utiles qu'il forme dans ſes Etats; & tous les Su-

jets de plus qui lui naiſſent, ſont autant d'ennemis qu'il tue.

Il ne faut point m'objecter ici que je prouve trop, en ce que, ſi les choſes étoient comme je les repréſente, chacun ayant un véritable intérêt de ne pas entrer en guerre, & les intérêts particuliers s'uniſſant à l'intérêt commun pour maintenir la Paix, cette Paix devroit s'établir d'elle-même, & durer toujours ſans aucune confédération ; ce ſeroit faire un fort mauvais raiſonnement dans la préſente conſtitution; car quoiqu'il fût beaucoup meilleur pour tous d'être toujours en Paix, le défaut commun de

ſûreté à cet égard, fait que chacun ne pouvant s'aſſurer d'éviter la guerre, tâche au moins de la commencer à ſon avantage quand l'occaſion le favoriſe, & de prévenir un voiſin, qui ne manqueroit pas de le prévenir à ſon tour, dans l'occaſion contraire ; de ſorte que beaucoup de guerres, même offenſives, ſont d'injuſtes précautions pour mettre en ſûreté ſon propre bien, plutôt que des moyens d'uſurper celui des autres. Quelque ſalutaires que puiſſent être généralement les maximes du bien public, il eſt certain, qu'à ne conſidérer que l'objet qu'on regarde en Politique, & ſouvent même en

Morale, elles deviennent pernicieuſes à celui qui s'obſtine à les pratiquer avec tout le monde, quand perſonne ne les pratique avec lui.

Je n'ai rien à dire ſur l'appareil des armes, parce que deſtitué de fondemens ſolides, ſoit de crainte, ſoit d'eſpérance, cet appareil eſt un jeu d'enfans, & que les Rois ne doivent point avoir de poupées. Je ne dis rien non plus de la gloire des Conquérans, parce que s'il y avoit quelques monſtres qui s'affligeaſſent uniquement pour n'avoir perſonne à maſſacrer, il ne faudroit point leur parler raiſon, mais leur ôter les moyens d'exercer leur rage

meurtriere. La garantie de l'article troiſieme ayant prévenu toutes ſolides raiſons de guerre, on ne ſçauroit avoir de motif de l'allumer contre autrui, qui ne puiſſe en fournir autant à autrui contre nous-mêmes; & c'eſt gagner beaucoup, que de s'affranchir d'un riſque où chacun eſt ſeul contre tous.

Quant à la dépendance où chacun ſera du Tribunal commun, il eſt très-clair qu'elle ne diminuera rien des droits de la ſouveraineté, mais les affermira au contraire, & les rendra plus aſſurés par l'article troiſieme, en garantiſſant à chacun, non-ſeulement ſes Etats contre toute invaſion

étrangere, mais encore ſon autorité contre toute rebellion de ſes Sujets ; ainſi les Princes n'en ſeront pas moins abſolus, & leur Couronne en ſera plus aſſurée : de ſorte qu'en ſe ſoumettant au jugement de la Diete, dans leurs démêlés d'égal à égal, & s'ôtant le dangereux pouvoir de s'emparer du bien d'autrui, ils ne font que s'aſſurer de leurs véritables droits, & renoncer à ceux qu'ils n'ont pas. D'ailleurs, il y a bien de la différence entre dépendre d'autrui, ou ſeulement d'un Corps dont on eſt membre, & dont chacun eſt chef à ſon tour ; car en ce dernier cas on ne fait qu'aſſurer ſa liberté,

par les garants qu'on lui donne ; elle s'aliéneroit dans les mains d'un maître, mais elle s'affermit dans celles des Associés. Ceci se confirme par l'exemple du Corps Germanique ; car bien que la souveraineté de ses membres soit altérée à bien des égards par sa constitution, & qu'ils soient par conséquent dans un cas moins favorable que ne seroint ceux du Corps Européen, il n'y en a pourtant pas un seul, quelque jaloux qu'il soit de son autorité, qui voulût, quand il le pourroit, s'assurer une indépendance absolue, en se détachant de l'Empire.

Remarquez de plus que le

Corps Germanique ayant un Chef permanent, l'autorité de ce Chef doit néceſſairement tendre ſans ceſſe à l'uſurpation; ce qui ne peut arriver de même dans la Diete Européenne, où la préſidence doit être alternative, & ſans égard à l'inégalité de puiſſance.

A toutes ces conſidérations il s'en joint une autre bien plus importante encore pour des gens auſſi avides d'argent que le ſont toujours les Princes; c'eſt une grande facilité de plus d'en avoir beaucoup, par tous les avantages qui réſulteront pour leurs Peuples & pour eux, d'une Paix continuelle, & par l'exceſſive dépenſe qu'épargne

la

la réforme de l'état militaire, de ces multitudes de fortereſſes, & de cette énorme quantité de troupes qui abſorbe leurs revenus, & devient chaque jour plus à chargé à leurs Peuples & à eux-mêmes. Je ſais qu'il ne convient pas à tous les Souverains de ſupprimer toutes leurs troupes, & de n'avoir aucune force publique en main pour étouffer une émeute inopinée, ou repouſſer une invaſion ſubite. (*a*) Je ſais encore qu'il y aura un contingent à fournir à la confédération, tant

(*a*) Il ſe préſente encore ici d'autres objections ; mais comme l'Auteur du Projet ne ſe les eſt pas faites, je les ai rejettées dans l'examen.

pour la garde des frontieres de l'Europe, que pour l'entretien de l'armée confédérative deſtinée à ſoutenir, au beſoin, les décrets de la Diete. Mais toutes ces dépenſes faites, & l'extraordinaire des Guerres à jamais ſupprimé, il reſteroit encore plus de la moitié de la dépenſe militaire ordinaire à répartir entre le ſoulagement des Sujets, & les coffres du Prince ; de ſorte que le Peuple payeroit beaucoup moins ; que le Prince, beaucoup plus riche, ſeroit en état d'exciter le Commerce, l'Agriculture, les Arts, de faire des établiſſemens utiles, qui augmenteroient encore la richeſſe du Peuple & la

ſienne ; & que l'Etat ſeroit avec cela dans une ſureté beaucoup plus parfaite que celle qu'il peut tirer de ſes armées, & de tout cet appareil de guerre, qui ne ceſſe de l'épuiſer au ſein de la Paix.

On dira peut-être que les Pays frontieres de l'Europe ſeroient alors dans une poſition plus déſavantageuſe, & pourroient avoir également des guerres à ſoutenir, ou avec le Turc, ou avec les Corſaires d'Afrique, ou avec les Tartares.

A cela je réponds, 1°. que ces Pays ſont dans le même cas aujourd'hui, & que par conſéquent ce ne ſeroit pas pour eux

un désavantage positif à citer, mais seulement un avantage de moins, & un inconvénient inévitable, auquel leur situation les expose. 2°. Que, délivrés de toute inquiétude du côté de l'Europe, ils seroient beaucoup plus en état de résister au-dehors. 3°. Que la suppression de toutes les fortereſſes de l'intérieur de l'Europe, & des frais nécessaires à leur entretien, mettroit la confédération en état d'en établir un grand nombre sur les frontieres, sans être à charge aux confédérés. 4°. Que ces fortereſſes construites, entretenues & gardées à frais communs, seroient autant de suretés & de moyens

d'épargne pour les Puiſſances-frontieres, dont elle garantiroient les Etats. 5°. Que les troupes de la confédération diſtribuées ſur les confins de l'Europe, ſeroient toujours prêtes à repouſſer l'aggreſſeur. 6°. Qu'enfin, un Corps auſſi redoutable que la République Européenne, ôteroit aux Etrangers l'envie d'attaquer aucun de ſes membres; comme le Corps Germanique, infiniment moins puiſſant, ne laiſſe pas de l'être aſſez pour ſe faire reſpecter de ſes voiſins, & protéger utilement tous les Princes qui le compoſent.

On pourra dire encore que les Européens n'ayant plus de

guerres entr'eux, l'Art militaire tomberoit insensiblement dans l'oubli ; que les troupes perdroient leur courage & leur discipline ; qu'il n'y auroit plus ni Généraux ni Soldats, & que l'Europe resteroit à la merci du premier venu.

Je réponds qu'il arrivera de deux choses l'une : ou les voisins de l'Europe l'attaqueront, & lui feront la guerre, ou ils redouteront la confédération, & la laisseront en paix.

Dans le premier cas ; voilà les occasions de cultiver le génie & les talens militaires, d'aguerrir & former des troupes ; les armées de la confédération seront à cet égard l'école de

l'Europe ; on ira ſur la frontiere apprendre la guerre ; dans le ſein de l'Europe, on jouira de la Paix ; & l'on réunira par ce moyen les avantages de l'une & de l'autre. Croit-on qu'il ſoit toujours néceſſaire de ſe battre chez ſoi, pour devenir guerrier, & les François ſont-ils moins braves, parce que les Provinces de Touraine & d'Anjou ne ſont pas en guerre l'une contre l'autre ?

Dans le ſecond cas ; on ne pourra plus s'aguerrir, il eſt vrai, mais on n'en aura plus beſoin ; car à quoi bon s'exercer à la guerre, pour ne la faire à perſonne ? Lequel vaut mieux, de cultiver un Art fu-

neſte, ou de le rendre inutile ? S'il y avoit un ſecret pour jouir d'une ſanté inaltérable, y auroit-il du bon ſens à le rejetter, pour ne pas ôter aux Médecins l'occaſion d'acquérir de l'expérience ? Il reſte à voir dans ce parallele, lequel des deux Arts eſt plus ſalutaire en ſoi, & mérite mieux d'être conſervé.

Qu'on ne nous menace pas d'une invaſion ſubite ; on ſait bien que l'Europe n'en a point à craindre, & que ce premier venu ne viendra jamais. Ce n'eſt plus le tems de ces éruptions de Barbares, qui ſembloient tomber des nues. Depuis que nous parcourons d'un œil curieux toute la ſurface de la

terre, il ne peut plus rien venir juſqu'à nous, qui ne ſoit prévu de très-loin. Il n'y a nulle Puiſſance au monde, qui ſoit maintenant en état de menacer l'Europe entiere; & ſi jamais il en vient une, ou l'on aura le tems de ſe préparer, ou l'on ſera du moins plus en état de lui réſiſter, étant unis en un corps, que quand il faudra terminer tout-d'un-coup de longs différends, & ſe réunir à la hâte.

Nous venons de voir que tous les prétendus inconvéniens de l'état de confédération bien peſés, ſe réduiſent à rien. Nous demandons maintenant ſi quelqu'un dans le monde en oſeroit dire autant

de ceux qui réſultent de la maniere actuelle de vuider les différends entre Prince & Prince par le droit du plus fort, c'eſt-à-dire, de l'état d'impolice & de guerre, qu'engendre néceſſairement l'indépendance abſolue & mutuelle de tous les Souverains dans la ſociété imparfaite qui regne entre eux dans l'Europe. Pour qu'on ſoit mieux en état de peſer ces inconvéniens, j'en vais réſumer en peu de mots le ſommaire que je laiſſe examiner au Lecteur.

1. Nul droit aſſûré que celui du plus fort. 2. Changemens continuels & inévitables de relations entre les Peuples, qui empêchent aucun d'eux de

pouvoir fixer en ſes mains la force dont il jouit. 3. Point de ſûreté parfaite, auſſi long-tems que les Voiſins ne ſont pas ſoumis ou anéantis. 4. Impoſſibilité générale de les anéantir, attendu qu'en ſubjuguant les premiers, on en trouve d'autres. 5. Précautions & frais immenſes pour ſe tenir ſur ſes gardes. 6. Défaut de force & de défenſe dans les minorités & dans les révoltes; car quand l'Etat ſe partage, qui peut ſoutenir un des Partis contre l'autre? 7. Défaut de ſûreté dans les engagemens mutuels. 8. Jamais de juſtice à eſpérer d'autrui, ſans des fraix & des pertes immenſes, qui ne l'obtiennent

pas toujours, & dont l'objet disputé ne dédommage que rarement. 9. Risque inévitable de ses Etats, & quelquefois de sa vie, dans la poursuite de ses droits. 10. Nécessité de prendre part, malgré soi, aux querelles de ses Voisins, & d'avoir la guerre quand on la voudroit le moins. 11. Interruption du Commerce & des ressources publiques, au moment qu'elles sont le plus nécessaires. 12. Danger continuel de la part d'un Voisin puissant, si l'on est foible; & d'une ligue, si l'on est fort. 13. Enfin inutilité de la sagesse où préside la fortune, désolation continuelle des Peuples, affoiblissement de l'Etat

dans les ſuccès & dans les revers, impoſſibilité totale d'établir jamais un bon Gouvernement, de compter ſur ſon propre bien, & de rendre heureux ni ſoi ni les autres.

Récapitulons de même les avantages de l'Arbitrage Européen pour les Princes confédérés.

1. Sûreté entiere, que leurs différends préſens & futurs ſeront toujours terminés ſans aucune guerre; ſûreté incomparablement plus utile pour eux que ne ſeroit, pour les Particuliers, celle de n'avoir jamais de procès.

2. Sujets de conteſtations, ôtés, ou réduits à très-peu de

choſe par l'anéantiſſement de toutes prétentions antérieures, qui compenſera les renonciations, & affermira les poſſeſſions.

3. Sûreté entiere & perpétuelle, & de la perſonne du Prince, & de ſa Famille, & de ſes Etats, & de l'ordre de ſucceſſion fixé par les loix de chaque pays, tant contre l'ambition des Prétendans injuſtes & ambitieux, que contre les révoltes des Sujets rebelles.

4. Sûreté parfaite de l'exécution de tous les engagemens réciproques entre Prince & Prince, par la garantie de la République Européenne.

5. Liberté & ſûreté parfaite

& perpétuelle à l'égard du Commerce tant d'Etat à Etat, que de chaque Etat dans les régions éloignées.

6. Suppreſſion totale & perpétuelle de leur dépenſe militaire extraordinaire par terre & par mer en tems de guerre, & conſidérable diminution de leur dépenſe ordinaire en tems de paix.

7. Progrès ſenſible de l'Agriculture & de la population, des richeſſes de l'Etat & des revenus du Prince.

8. Facilité de tous les établiſſemens qui peuvent augmenter la gloire & l'autorité du Souverain, les reſſources publiques & le bonheur des Peuples.

Je laiſſe, comme je l'ai déja dit, au jugement des Lecteurs, l'examen de tous ces articles & la comparaiſon de l'état de paix qui réſulte de la confédération, avec l'état de guerre qui réſulte de l'impolice Européenne.

Si nous avons bien raiſonné dans l'expoſition de ce Projet, il eſt démontré; premierement, que l'établiſſement de la Paix perpétuelle dépend uniquement du conſentement des Souverains, & n'offre point à lever d'autre difficulté que leur réſiſtance; ſecondement, que cet établiſſement leur ſeroit utile de toute maniere, & qu'il n'y a nulle comparaiſon à faire, même pour eux, entre les in-

convéniens & les avantages ; en troiſieme lieu, qu'il eſt raiſonnable de ſuppoſer que leur volonté s'accorde avec leur intérêt ; enfin, que cet établiſſement une fois formé ſur le plan propoſé, ſeroit ſolide & durable, & rempliroit parfaitement ſon objet. Sans doute, ce n'eſt pas à dire que les Souverains adopteront ce Projet ; (Qui peut répondre de la raiſon d'autrui ?) mais ſeulement qu'ils l'adopteroient, s'ils conſultoient leurs vrais intérêts : car on doit bien remarquer que nous n'avons point ſuppoſé les hommes tels qu'ils devroient être, bons, généreux, déſintéreſſés, & aimant le

bien public par humanité ; mais tels qu'ils ſont, injuſtes, avides, & préférant leur intérêt à tout. La ſeule choſe qu'on leur ſuppoſe, c'eſt aſſez de raiſon pour voir ce qui leur eſt utile, & aſſez de courage pour faire leur propre bonheur. Si, malgré tout cela, ce Projet demeure ſans exécution, ce n'eſt donc pas qu'il ſoit chimérique ; c'eſt que les hommes ſont inſenſés, & que c'eſt une ſorte de folie d'être ſage au milieu des fous.

F I N.